



REPUBLIQUE D'HAÏTI

**UNIVERSITE D'ETAT D'HAÏTI
RECTORAT**

BR: 31049

Du : Conseil Exécutif
A : La Communauté Universitaire
Objet : 3^e cycle des Etudes Médicales et Résidence Hospitalière

Vu les dispositions transitoires de février 1997 régissant le fonctionnement de l'Administration Centrale de l'UEH

Vu les lettres du Recteur au Doyen de la Faculté de Médecine et de Pharmacie en date des 26 octobre 2023 et 3 septembre 2024

Vu la note du Doyen de la Faculté de Médecine et de Pharmacie # DAMP/NO1124-0007 en date du 16 août 2024 annonçant le lancement d'une nouvelle cohorte de résidents pour les hôpitaux universitaires publiques ;

Vu la note du Décanat de la Faculté de Médecine et de Pharmacie # VDAM/AV1122-0091 du 9 août 2022 relative à la répartition de postes pour la résidence hospitalière ;

Considérant qu'à l'UEH fonctionnent deux (2) entités dispensant une formation médicale :

- La Faculté de Médecine de Port-au-Prince (FMP)
- L'Ecole de Médecine du Campus de l'UEH à Limonade

Considérant que l'avis du 24 octobre 2022 du Décanat de la FMP avait opportunément tenu compte de cette réalité de l'UEH et réalisé la répartition des postes en conséquence ;

Considérant qu'il convient de revenir aux critères et paramètres relatifs à cette répartition ;

Considérant qu'il convient de renforcer le fonctionnement du Programme de 3^e cycle des Etudes Médicales à l'UEH ;

Le Conseil Exécutif de l'UEH adopte la résolution suivante :

- 1- Le 3^e cycle des Etudes Médicales à l'UEH est désormais rattachée à la Direction des Etudes Post-graduées ;

2- Pour cette année et dans le cadre du lancement le 16 août 2024 du processus de recrutement d'une nouvelle cohorte de résidents pour des hôpitaux universitaires publiques, la répartition se fera selon les mêmes critères que ceux adoptés en 2022 par le Décanat de la Faculté de Médecine et de Pharmacie, c'est-à-dire, notamment :

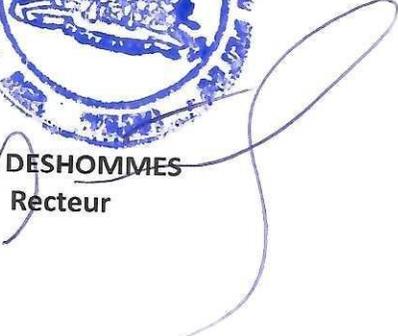
- a. 100% de postes disponibles à l'HUEH reviennent aux étudiants de la FMP ;
- b. 100% de postes disponibles à l'hôpital Justinien du Cap-Haïtien reviennent au Campus Henry Christophe de l'UEH à Limonade, avec possibilité d'augmentation du nombre de postes ;
- c. Tous les postes que la FMP n'aura pas choisis reviendront automatiquement au CHCL.

Fait à Port-au-Prince, le **9 SEP. 2024**

Pour le Conseil Exécutif :


Jean POINCY
Vice-recteur aux Affaires Académiques




Fritz DESHOMMES
Recteur


Jacques BLAISE
Vice-recteur à la Recherche